

Conditions de travail des conducteurs : arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars



Conditions de travail des conducteurs : arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars

Portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

La publication ce jour au Journal officiel de l'arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 consacre une partie de son contenu au transport routier, de personne comme de marchandises.

L'OTRE se félicite de ces modifications qui permettent de clarifier les choses pour les conducteurs de véhicules lourds, que ce soit pour les livraisons dans des entreprises qui imposaient des conditions qui sont maintenant illégales, ou que ce soit pour le transport routier de voyageur où des règles précises sur l'hygiène sont définies.

Téléchargez l'arrêté en cliquant ci-dessous